

## Prisonniers politiques en détention en RD Congo

Le 11 novembre 2017

*Ce document présente les cas de personnes arrêtées en République démocratique du Congo à partir de janvier 2015 dans le cadre de la campagne gouvernementale de répression politique à l'encontre de ceux et celles qui se sont opposés aux efforts du président Joseph Kabila pour rester au pouvoir au-delà de son deuxième et dernier mandat autorisé par la Constitution, qui a expiré le 19 décembre 2016. Elles sont toujours en détention. Cette liste n'est pas exhaustive et inclut uniquement les cas pour lesquels Human Rights Watch était en mesure de confirmer toutes les circonstances de l'arrestation. Human Rights Watch a documenté plus de 300 autres cas de prisonniers politiques qui ont été arrêtés depuis 2015 et détenus pendant au moins 48 heures – et souvent bien plus longtemps – avant d'être relâchés.*

### Détenus à Kinshasa

	Nom	Profil	Description
1.	Jean-Claude Muyambo	Président du parti politique Solidarité congolaise pour la démocratie et le développement (SCODE) et ancien bâtonnier du barreau de Lubumbashi	Arrêté par les forces de sécurité à Kinshasa le 20 janvier 2015, après avoir mobilisé des participants en vue de manifester contre les modifications de la loi électorale proposées alors. Muyambo est ensuite accusé d'avoir vendu un bâtiment qui ne lui appartenait pas. Durant sa détention, il a été transféré dans un hôpital à plusieurs reprises pour être soigné suite aux mauvais traitements qu'il a subis lorsqu'il a été arrêté. Le 12 avril 2017, Muyambo est condamné en appel à cinq ans de prison pour abus de confiance et à verser 10 000 dollars US de dommages-intérêts à la partie civile.
2.	Norbert Luyeye	Président du parti d'opposition Union des Républicains (UR)	Cinq personnes ont été arrêtées le 7 août 2016 à la résidence de Norbert Luyeye, le président du parti politique UR à Kinshasa. Luyeye avait déclaré le 4 août au siège de son parti qu'il y aurait un vide juridique si la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ne convoquait pas les élections en septembre 2016, et avait annoncé la tenue d'un meeting populaire dans la commune de N'djili le 4 septembre pour sensibiliser la population, en guise de préparation aux manifestations prévues à partir du 19 septembre. Les cinq sont d'abord détenus par les services des renseignements militaires.
3.	Nsiala Bukaka	Membre de l'UR	
4.	Nathan Luitela	Membre de l'UR	
5.	Liongo Ibolembe	Membre de l'UR	

6.	Jean-Paul Ekulu Yoka	Militaire retraité, visiteur à la résidence de Luyeye le jour de l'arrestation	Selon Luyeye, deux militaires de la Garde républicaine, Mafumba Boba et Mutabesha Bishimwa, ont alors été placés en détention avec le groupe, apparemment dans l'objectif de l'accuser de préparer une atteinte à la sûreté de l'État, alors qu'il n'avait jamais eu de contact avec eux auparavant. Les détenus sont transférés en décembre 2016 à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa et accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et de complot contre la République. Leur première audition par un magistrat a lieu en janvier 2017. Les deux militaires sont libérés le 10 juin sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. Quatre détenus sont transférés à la prison centrale de Kinshasa le 10 juillet 2017. Ekulu reste à la prison de Ndolo, avant d'être transféré à la prison centrale de Kinshasa.
<p><i>Les 10 personnes suivantes ont été arrêtées juste avant ou aussitôt après que le ministre congolais de la Justice ait annoncé le 4 mai 2016 l'ouverture d'une enquête contre Moïse Katumbi, leader d'opposition et candidat déclaré à la présidence du pays, pour un prétendu « recrutement des mercenaires, [parmi lesquels] plusieurs anciens militaires américains ». Ces allégations semblent avoir été politiquement motivées. Jusqu'à présent, aucune preuve crédible soutenant les accusations n'a été présentée. Ces personnes ont été accusées d'avoir des liens avec Katumbi ou d'être impliquées dans le prétendu recrutement de mercenaires, et sont poursuivies notamment pour atteinte à la sûreté de l'État.</i></p>			
7.	Franck Mwashila	Proche de Katumbi	Arrêtés le 24 avril 2016 à Lubumbashi et transférés le lendemain à l'Agence nationale de renseignements (ANR) à Kinshasa. Le 4 juin 2016, ils sont transférés à la prison centrale de Kinshasa.
8.	Sefu Idi	Proche de Katumbi	
9.	Gédeon Butandu	Pasteur	Arrêté le 1 <sup>er</sup> mai 2016 à Kolwezi, dans la province du Lualaba. Le 3 mai, il est transféré à l'ANR à Kinshasa, où il est détenu au secret. Le 4 juin 2016, il est transféré à la prison centrale de Kinshasa.
10.	Fiston Malanga	Étudiant	Arrêté le 2 mai 2016 à Lubumbashi. Transféré à Kinshasa le 3 mai 2016, où il est détenu au secret par les services de renseignements. Le 4 juin 2016, il est transféré à la prison centrale de Kinshasa.
11.	Aaron Ngwashi	Officier de la Police nationale congolaise (PNC) attaché à la sécurité de Katumbi quand il était gouverneur de l'ex-province du Katanga	Arrêté à Lubumbashi le 4 mai 2016. Il est détenu par l'ANR à Lubumbashi, avant d'être transféré à l'auditorat militaire puis à la prison centrale de Lubumbashi. Il est envoyé à l'ANR de Kinshasa le 29 mai 2016, détenu au secret, puis transféré à la prison centrale de Kinshasa le 13 juin 2016.
12.	Augustin Kabamba	Officier de la Police nationale congolaise (PNC) attaché à la sécurité	Arrêté à Lubumbashi le 4 mai 2016. Il est détenu par l'ANR à Lubumbashi, avant d'être transféré à l'auditorat militaire puis à la prison centrale de Lubumbashi, où il est poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'État et faux et usage de faux. Il est

		de Katumbi quand il était gouverneur du Katanga	envoyé à l'ANR de Kinshasa le 29 mai 2016, où il a été détenu au secret avant d'être transféré à la prison centrale de Kinshasa le 13 juin 2016.
13.	Bruno Vumbi	Officier de la Police nationale congolaise (PNC)	Arrêté à Lubumbashi le 4 mai 2016. Il est détenu par l'ANR à Lubumbashi, avant d'être transféré à l'auditorat militaire puis à la prison centrale de Lubumbashi, où il est poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'État et faux en écriture. Il est envoyé à l'ANR de Kinshasa le 29 mai 2016, détenu au secret, puis transféré à la prison centrale de Kinshasa le 13 juin 2016.
14.	Ndol Tshamundj	Officier de l'armée à Kashobwe, village natal de Katumbi dans la province du Haut-Katanga	Arrêté le 8 mai 2016 à Lubumbashi et transféré le 29 mai à Kinshasa, où il est détenu au secret par l'ANR, avant d'être transféré à la prison centrale de Kinshasa le 13 juin 2016.
15.	Gabriel Tambwe	Directeur de l'Œuvre Spéciale pour les Amis Chrétiens (OSAC), une petite organisation non gouvernementale (ONG) chrétienne qui œuvre pour la protection des groupes vulnérables, notamment des enfants, et lutte contre les maladies tropicales négligées	Arrêté le 13 mai 2016 à Kinshasa. D'abord détenu au secret par l'ANR, il est transféré à la prison centrale de Kinshasa le 4 juin 2016.
16.	Philippe Namputu	Enseignant et membre de Si Dieu Est Pour Nous Qui Sera Contre Nous (SIDINOC), une ONG congolaise qui travaille avec des orphelins	Arrêté le 14 mai 2016 à Kinshasa. D'abord détenu au secret par l'ANR, il est transféré à la prison centrale de Kinshasa le 4 juin 2016.
17.	Lwembe Munika	Membre du parti d'opposition Union Nationale des Fédéralistes du Congo (UNAFEC)	Arrêtés le 16 juillet 2016 à Lubumbashi. Détenus d'abord dans les cachots de l'ANR à Lubumbashi, ils sont transférés le 9 août 2016 aux cachots des services de renseignements de Kinshasa. Ils y sont toujours détenus au secret, sans inculpation et sans accès à leurs familles ou à un avocat. D'après un responsable de

18.	Mukonde Kapenda	Membre de l'UNAFEC	l'UNAFEC, Kapenda est dans état de santé critique. <i>(Plusieurs autres membres de l'UNAFEC ont été arrêtés à Lubumbashi pendant la même période et plusieurs d'entre eux sont toujours en détention. Human Rights Watch n'a pas confirmé toutes les circonstances de leur arrestation ; ces cas ne sont par conséquent pas inclus dans cette liste.)</i>
19.	Franck Diongo	Député national et président du parti de l'opposition Mouvement Lumumbiste Progressiste (MLP)	<p>Arrêté le 19 décembre 2016, le dernier jour du second et dernier mandat du président Kabila, selon la Constitution, après que ses collègues et lui auraient appréhendé, détenu et battu trois militaires de la Garde républicaine habillés en civil. Diongo est détenu dans plusieurs endroits et affirme qu'il a été sévèrement battu les jours suivants, y compris au camp militaire Tshatshi et au siège du renseignement militaire à Kinshasa. Selon les Nations Unies, Franck Diongo a été « <i>soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants</i> » lorsqu'il était détenu par des agents du renseignement militaire.</p> <p>Le 28 décembre, au cours d'un procès expéditif lors duquel il comparaît en fauteuil roulant et sous perfusion, à la suite de mauvais traitements endurés lors de son arrestation, la Cour suprême de justice de la RD Congo condamne Diongo à cinq ans de prison pour « <i>arrestation arbitraire</i> » et « <i>détention illégale aggravée</i> », sans possibilité de faire appel de ce jugement.</p> <p>En juin, ses avocats soumettent une communication en son nom au Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire. Le 21 juin 2017, alors que d'autres prisonniers se faisaient enrôler et sans donner aucune raison, le directeur du centre d'enrôlement de la prison n'autorise pas Diongo à se faire enrôler, ce qui constitue une précondition pour lui permettre de se présenter aux élections législatives ou à d'autres élections. Alors que son état de santé se dégrade, Diongo est transféré le 18 août 2017 vers un centre médical spécialisé. Mais alors que son traitement est en cours, Diongo est arraché de force de son lit d'hôpital le 31 août 2017 et reconduit à la prison centrale de Kinshasa. Diongo est toujours en prison, et son état de santé se détériore.</p>

## Détenus à Lubumbashi

	Nom	Profil	Description
20.	Huit Mulongo	Ancien directeur de Cabinet de Katumbi et l'un des dirigeants du Front Citoyen 2016, une coalition de partis et de groupes exhortant le président Kabila à quitter ses fonctions au terme de son deuxième et dernier mandat autorisé par la constitution	Arrêté la nuit du 22 avril 2016 à son domicile par des éléments de la police qui avaient fouillé son domicile et trouvé un revolver dans sa jeep, dont Mulongo affirme qu'il était dûment enregistré. Ils trouvent également à son domicile des tracts relatifs aux Front Citoyen et au G7 (une plateforme de sept partis politiques écartés en septembre 2015 de la coalition du président Kabila, après avoir appelé ce dernier publiquement à organiser l'élection présidentielle dans les délais prévus et à apporter son appui à un successeur). Il est alors conduit au bureau de l'ANR, puis transféré le lendemain à l'Auditorat militaire. Mulongo est ensuite détenu à la prison de la Kasapa à Lubumbashi, où son état de santé se dégrade. Le 30 août 2016, la justice militaire le condamne à trois ans de prison ferme pour port illégal d'arme à feu et à une amende de 250 000 francs congolais (165 dollars US) de frais d'instance.
21.	Patrick Mbuya	Activiste des droits humains, membre de l'ONG Amicale des Jeunes Congolais Bomoko (AJC Bomoko)	Arrêtés le 31 juillet 2017 à Lubumbashi lors de manifestations à l'échelle nationale pour protester contre l'annonce suivant laquelle les élections ne se tiendront pas en 2017, comme le demande l'accord de partage du pouvoir conclu sous l'égide de l'Église catholique signé à la Saint-Sylvestre 2016. Quatre d'entre eux sont condamnés à huit mois de prison pour provocation et incitation aux manquements envers l'autorité publique. Ils ont interjeté appel.
22.	Erick Omari	Passant	
23.	Jean Mulenda	Activiste du mouvement citoyen Lutte pour le changement (LUCHA)	
24.	Jean Pierre Tshibitshabu	Journaliste à la Radio Télé Kabekas (RTKA)	
25.	Timothee Mbuya	Avocat, président de Justicia asbl, l'une des principales organisations de défense des droits humains à Lubumbashi. Mbuya est le facilitateur du Groupe de travail sur la protection des défenseurs des droits de l'homme du Katanga.	

## Détenus à Goma

*Pendant les manifestations du 30 octobre 2017 à Goma, les forces de sécurité ont tué cinq civils par balles, dont un garçon de 11 ans, en ont blessé quinze autres, et ont arrêté des dizaines de personnes.*

*Les vingt-huit personnes suivantes sont toujours détenues. Vingt-trois d'entre elles sont à l'auditorat, et leur dossier est fixé à la Cour en attente des audiences. Les quatre mineurs ont été transférés devant le Tribunal pour enfant, et la femme est détenue dans la cellule des femmes à la prison centrale en attendant les audiences.*

26. Kahambu Devote (femme)
27. Mumbere Kyolwo (mineur)
28. Kasereka Katalwa Ezechiel (mineur)
29. Kambale Musubao Guylain (mineur)
30. Biraheka Germain (mineur)
31. Muhindo Mwisu
32. Kambale Adelard
33. Kambale Wasiwasi Issac
34. Katembo Mutsopi
35. Kandira Elia
36. Mutumwa John
37. Kakule Mashino
38. Chivana Dunia
39. Alliance Biguru Ruteranya
40. Nachibukampuruta Alain
41. Dieume Mandrandele
42. Mumbere Kalikindi Jonas
43. Muhindo Sivihwa
44. Ishara Lugano
45. Ndibwami Moise
46. Garende Matat Heritier
47. Mbusa Esee
48. Paluku Sivazirwandeke
49. Kasereka Jacques
50. Ushindi Bonda
51. Kavhusa Nyankusaya
52. Kanyamahoro Paul
53. Muhiindo Kasumba Elisha

*Les six personnes suivantes sont des membres de la famille et voisins de Jean Louis Kandiki, âgé de 19 ans, et tué par les forces de sécurité lors des manifestations à Goma le 30 octobre 2017. Elles ont été arrêtées tôt le matin du 4 novembre et sont toujours aux services de renseignement de la police à Goma.*

54. Sabuyange Biri (propriétaire de la parcelle)
55. Kabuo Muke Godeline (son épouse, qui est la tante paternelle de la victime)
56. Muhindo Mikovu Raphael (locataire)
57. Kambale Kiberiti Eric (locataire)
58. Jackson (locataire)
59. Wasi Mikono (locataire)